

## Délibération du 12 décembre 2025

délibération **N°2025-60 C**

objet **Achat foncier d'un délaissé SNCF pour le centre de tri**

- Date de convocation : le vendredi 5 décembre 2025
- Date de publication : le 19 décembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni le 12 décembre 2025 à 15h à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 22, Nombre de votants : 25

### POUVOIR DE VOTE

Marie-Claire BARBIER donne pouvoir à Benoît BADIN

Maryse FABRE donne pouvoir à Marie BENEVISE

Yannick AMET donne pouvoir à Jean Claude FRAISSARD

### EXCUSES : 9

BOIX-NEVEU Arthur

FABRE Maryse

BARBIER Marie-Claire

JOLY Max

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

SIMON Christian

AMET Yannick

HANRARD Bernard

ROUGEAUD Jean-Pierre

### ABSENTS : 12

LEOUTRE Jean-Marc

BRUN Pierre

SARTORI Walter

GIRAUD Murielle

RUFFIER-LANCHE René

GUIGUE Thibaut

MAITRE Florian

THEVENON Raphaël

BRUNIER Thierry

PERRIER Jean-Claude

SPIGARELLI Lucien

DANIS Georges

### ELUS TITULAIRES PRESENTS : 18

BENEVISE Marie

GRILLAUD Laurent

BLANQUET Denis

VAN STRAATEN Nicolas

DRIVET Jean-Marc

CARDE Daniel

GRANGE Yves

GIRARD Marc

TAIN Daniel

RAUCAZ Christian

DAL BIANCO Serge

VIGUET-CARRIN Françoise

CECILLE Joël

CHEMIN François

VARESANO José

FRAISSARD Jean-Claude

BOIRON Laurence

ZOCCOLO Alain

### ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 4

CHAMPROND Nicolas

BADIN Benoît

REYNAUD Claude

VIBERT Christian

## Délibération du 12 décembre 2025

délibération

N°2025-60 C

objet

Achat foncier d'un délaissé SNCF pour le centre de tri

---

Marie BENEVISE, Présidente, expose que par délibération du 17 septembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé sur le choix d'un site de la zone industrielle de Bissy à Chambéry pour le projet de centre de tri des collectes sélectives à réaliser par Savoie Déchets, et sur l'engagement des démarches en vue de l'acquisition de ce foncier.

Deux acquisitions ont déjà été réalisées pour la construction du centre de tri des collectes sélectives qui s'est achevée.

Un délaissé ferroviaire, propriété SNCF Réseau, d'une superficie de 1 432 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest du site, a été identifié comme disponible à l'achat.

Ce délaissé permettra la sécurisation du foncier nécessaire dans le cas d'un aboutissement du projet de transport ferré, et constituera le cas échéant un emplacement de stockage pour les besoins de l'exploitation du centre de tri.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le projet d'acte de vente entre Savoie Déchets et la société SNCF Réseau, propriétaire de la parcelle, fixant les modalités techniques et financières d'achat.

Les principales clauses figurant au projet d'acte de vente, telles qu'elles sont précisées dans ledit document joint en annexe de la présente délibération, portent sur les éléments suivants :

- Cession par SNCF Réseau à Savoie Déchets d'une partie de la parcelle n°HB 120 pour une surface de 1 432 m<sup>2</sup>,

Le plan du projet de division est annexé.

L'avis du service des Domaines a été sollicité en vue de cette acquisition et figure en annexe de la présente délibération. Cet avis, en date du 24 août 2024, estime à 60 €/m<sup>2</sup> la valeur vénale du foncier concerné.

En conséquence, il vous est proposé de fixer le prix d'acquisition du foncier sur la base de l'avis des Domaines à 85 920,00 € HT.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 et les statuts de Savoie Déchets ;

**Vu** la délibération n°2021-88C du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux acquisitions foncières nécessaires à la construction du nouveau centre de tri ;

**Vu** la délibération n°2021-91C du Comité Syndical du 17 septembre 2021, relative au principe d'exploitation en gestion directe, au lancement d'une nouvelle consultation et à l'acquisition amiable des terrains nécessaires à la réalisation du futur centre de tri d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes environ et situés dans la zone industrielle de Bissy ;

**Vu** l'avis de France Domaine en date du 24 août 2024, estimant la valeur vénale du terrain à céder de la parcelle HB 3 au 137 rue Félix Esclangon, sur la commune de Chambéry ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de Grand Chambéry ;

**Vu** le projet de d'acte de vente en annexe.

**Vu** le projet de division en annexe.

**Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1** : approuve la conclusion d'un acte de vente tel que joint en annexe pour l'acquisition du terrain d'une surface de 1 432 m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle cadastrée HB3 située 137 rue Félix Esclangon, appartenant à la Société SNCF Réseau, au montant de 85 920,00 € HT, pour les besoins du centre de tri de collectes sélectives de Savoie Déchets.

**Article 2** : autorise la Présidente de Savoie Déchets, ou son représentant, à signer l'acte de vente avec la société SNCF Réseau, et dans ces conditions, tout document afférent à l'acquisition de cette parcelle et tout autre document relatif à la présente affaire.

Laurence BOIRON  
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE  
Présidente



